

AXE 1 : ASSURER LA GOUVERNANCE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL  
 OBJECTIF 1.1 : PILOTER, METTRE EN ŒUVRE, SUIVRE ET EVALUER LE PCAET

ACTION 1.1.1 : PILOTER ET ARTICULER LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES		THEMATIQUE : ENERGIES RENOUVELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE, ECONOMIES D'ENERGIES, EAU, BIODIVERSITE, STOCKAGE CARBONE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, PRODUCTIONS BIOSOURCEES PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<b>Contexte</b>	<p>Le PCAET a été lancé par délibération N°2022-DC-236 du 5 mai 2022.                      Centre Morbihan Communauté s'organise en interne pour assurer le pilotage de la politique climat-air-énergie de la manière la plus transversale possible.</p> <p><u>Sur le pilotage</u>, une commission Transitions Ecologique et Energétique (TEE) a été créée par délibération du 05 octobre 2023 afin de porter les actions du PCAET et d'accompagner les projets environnementaux. Cette commission travaillera en transversalité avec les autres commissions de Centre Morbihan Communauté à savoir les commissions : aménagement du territoire, économie, déchets, assainissement, etc.                      Un chargé de mission Transitions Ecologique et Energétique a également été recruté pour assurer le pilotage du PCAET.</p> <p><u>Sur l'articulation du PCAET</u>, une bonne coordination entre les plans et programmes de CMC devra être recherchée dès la mise en place du plan, à savoir notamment : Contrat de Relance pour la Transition Ecologique (CRTE), Projet de Territoire, Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration, Petites Villes de Demain (PVD), Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Territoire d'industrie, Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), Plan de Mobilité Simplifié (PMS), afin de ne pas perdre en efficacité auprès des élus, des agents et de la population.</p> <p>Le PCAET doit également être articulé avec d'autres outils de planification règlementaire : Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), Plan National de Réduction des émissions de Polluants Atmosphériques (PREPRA), Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), Schéma de Cohérence Ecologie (SRCE), et Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).</p>		
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouverner et assurer la mobilisation des élus</li> <li>• Impulser la politique Energie-Climat dans les projets communautaires</li> <li>• Porter les sujets air climat et énergie de façon transversale au sein de l'EPCI et des services</li> <li>• Articuler le PCAET avec les documents existants et à venir</li> </ul>		
<b>Ce qui est déjà fait ou engagé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Travail en transversalité avec les élus et les agents dans le cadre de l'élaboration du PCAET</li> <li>➢ Travail de coordination dans la mise en œuvre d'actions</li> <li>➢ Participation aux travaux du PLUi, et autres programmes de CMC</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>ACTION EN COURS A POURSUIVRE ET A CONSOLIDER</b></li> <li>⇒ <b>ACTION RECURRENTE</b></li> <li>➢ Consolider l'équipe projet et la gouvernance pour assurer le portage du Plan climat et la sensibilisation du territoire aux enjeux climat-air-énergie, à savoir :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un service référent au sein de CMC (service Transversalité, Transitions, et Contractualisations = TTC) en particulier sur les sujets EAU, ENERGIES, ALIMENTATION et BIODIVERSITE et en appui des services pour la mise en œuvre des actions</li> <li>- Une Vice-Présidence chargée des questions énergétiques et écologiques</li> <li>- Un comité de pilotage spécifique (commission Transitions Ecologique et Energétique) – réuni tous les 3 à 4 mois pour le suivi des actions du PCAET et une expertise sur les sujets EAU, ENERGIES, ALIMENTATION/AGRICULTURE et BIODIVERSITE</li> <li>- Un comité technique (agents de CMC), et participation du service aux réunions interservices</li> <li>- Un portage transversal à travers les différentes commissions de CMC et les Vice-Présidences, et la mise en œuvre des actions portées par les services dans leur propre budget</li> <li>- Des réunions thématiques avec les élus, les agents de CMC sur les sujets des transitions énergétiques et écologiques et pour la coordination des plans et programmes</li> </ul> </li> <li><i>Une attention particulière doit être portée sur l'articulation du PCAET et du PLUi (rapport de compatibilité avec le PCAET) qui est actuellement en cours d'élaboration.</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Affiner (si besoin) les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions du PCAET (partenaires, service pilote)</li> <li>➢ Poursuivre le débat avec les élus communautaires au sein des instances de la Communauté de Communes (Conseil, Bureau, COMEX...) et animer des temps d'échanges</li> <li>➢ Mobiliser les partenaires lors de temps dédiés</li> <li>➢ Mettre en place une instance de gouvernance élargie avec les acteurs et habitants du territoire (à définir)</li> <li>➢ Mobiliser les communes de manière pertinente et s'assurer de leur implication dans la démarche et de la transposition du PCAET dans leurs propres actions, et participation aux réunions de réseau des DGS de Centre Morbihan Communauté</li> <li>➢ Mobiliser les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues dans le PCAET selon le calendrier défini</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Lien avec d'autres actions ou programmes</b>	<p><b>Lien avec d'autres programmes de CMC</b></p>	Projet de territoire, CRTE, PLPDMA, PMS, OPAH, PVD, PLUi, Territoire d'industrie	
	<p><b>Lien avec d'autres actions du PCAET</b></p>	Action 1.1.2 : Animer et communiquer autour du PCAET Action 1.1.3 : Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET	
PILOTAGE DE L'ACTION			
<b>Acteurs</b>	<b>Pilotes/agents référents CMC</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Public cible</b>
	<p><u>Pilote</u> : TTC – 0.3 ETP  <u>Supports</u> : /  <u>Associés/informés</u> : CODIR et responsables de services et chargés de missions</p>	communes, partenaires techniques et institutionnels, entreprises et associations	habitants (usager du service public) communes, partenaires techniques et institutionnels, entreprises et associations
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			

AXE 1 : ASSURER LA GOUVERNANCE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL  
OBJECTIF 1.1 : PILOTER, METTRE EN ŒUVRE, SUIVRE ET EVALUER LE PCAET

<b>Budget</b>	50 000 €/an (poste de chargé de mission Transitions Ecologiques et Energétiques) <b>Soit 300 000 €</b>	
<b>Financements possibles</b>	Fonds Verts, ADEME, Région	
<b>Echéance et calendrier</b>	2025-2030	
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>		
<b>Indicateur de suivi et d'évaluation</b>	<b>Source</b>	<b>Valeur cible (2030)</b>
Nombre de réunions organisées au sein de la Communauté de communes	CMC	30
Nombre de réunions organisées avec les communes		15
Nombre de partenariats et de conventions passés avec des partenaires (administratifs, associations, entreprises...)		6
<b>Incidences environnementales</b>		
<b>Incidences potentielles : /</b>		
<b>Préconisation et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) : /</b>		<b>Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /</b>